

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2019 – 139 du 7 novembre 2019

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le



ID : 062-200035442-20191107-DEL2019_139-DE

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 7 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 31 octobre 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – C MEGRET - D. LEVESQUE – V THIEBAUT - V HERMANT - G. WATSON – N. BOUBET – D TABARY - F. LETURCQ – M. GORGUET – M LEFEBVRE - N CARON,

MM. J F LALY - L. GABRELLE – B VAILLANT – E LEFEBVRE – P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - P. VISENTIN – J.N. MENAGE – M REBOUT – H COPIN – M FLAHAUT - J L TABARY – D BASSEUX - B HIEZ - G. TRANNIN – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - J.L. CANDAT – L GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. D BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph LOURDEL,
M. B HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch DESCAMPS,
M. J VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J Y HARMEGNIES,
M. M POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J P LEBRET,
M. Ch HEMAR, absent et excusé, a été suppléé par Mme F DEHON,
M. L GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J M DEMAILLY,

Mme C MEGRET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y BONNERRE,
Mme V THIEBAUT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. P COLLE,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G DUE,
Mme D TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J P BOUSSEMARD,
M. J F LALY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. R LELEU,
M. B VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J J COTTEL,
M. E LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme C DUMORTIER,
M. M REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M GUIDEZ,
M. M FLAHAUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J P LORENT.

OBJET : Appel à Projets « mobilisation des acteurs socio-sportifs »

La séance ouverte, Monsieur le Président indique que l'Agence Nationale du Sport a lancé un appel à projets intitulé « mobilisation des acteurs socio-sportifs ». L'Agence Nationale du Sport considère que le sport est un outil sociétal qui intervient dans les champs de l'éducation, de la santé, de la citoyenneté ou encore de l'économie sociale et solidaire.

Monsieur le Président détaille la réflexion du service sports de l'intercommunalité qui s'est intéressé aux enjeux et aux objectifs de cet appel à projet et a décidé de proposer aux acteurs locaux un « Pass'sport vers l'emploi ».

Monsieur le Président présente le projet d'animation qui associeraient les différents acteurs sportifs du territoire, les jeunes décrocheurs et les entreprises avec pour objectif de redonner motivation aux jeunes décrocheurs à travers la pratique sportive en organisant une semaine de découverte et de rencontre avec le monde de l'entreprise. Associés dans cette démarche le service emploi-formation-insertion et le service Sports-Santé de la Communauté de Communes ont imaginé une semaine de découvertes et de rencontres entre les entreprises du territoire et les jeunes à travers des visites d'entreprises, des temps d'échanges le midi et des temps de pratiques sportives l'après-midi avec les salariés des entreprises rencontrées.

Cette semaine, prévue début juin 2020, devrait permettre à des jeunes de mieux connaître la richesse d'emploi sur le Sud-Artois et montrer une motivation auprès des entreprises retenues pour cette première semaine.

Monsieur le Président présente le coût financier de cette opération estimé à 15 800,00 € sur lequel serait sollicitée une subvention d'un montant de 12 640,00 € (80% du montant des dépenses) de l'Agence Nationale du Sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet « Pass'sport vers l'emploi » présenté par l'intercommunalité au titre de l'appel à projets « mobilisation des acteurs socio-sportifs » ;
- d'approuver le plan de financement de l'action présentée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce projet ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette action dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2020.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

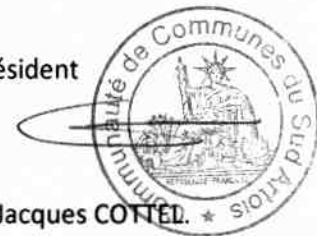
Certifié et rendu exécutoire par affichage ,
Le 7 novembre 2019 et transmission
en Préfecture le 7 novembre 2019

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Le Président



Jean-Jacques COTTEL.

2019-139-07/11/2019

Appel à projets

« mobilisation des acteurs socio-sportifs ».